



Limitation à 80kms/h, sur contrôle pédagogique

Fiche pratique publié le 20/07/2018, vu 951 fois, Auteur : [RAULINE Sven](#)

Depuis le passage de 90kms/h à 80kms/h, les contrôles de police se multiplient sur les routes secondaires.

Depuis le passage de 90kms/h à 80kms/h, les contrôles de police se multiplient sur les routes secondaires. Cependant, une grande partie de ces contrôles ne sont pas verbalisés. Le but : la pédagogie avant tout.

Près de Rouen, un automobiliste de 41 ans s'est fait contrôlé pour excès de vitesse. «Je savais qu'on était passé à 80 km/h, mais sur la route, ça n'est pas un réflexe, je n'y pensais plus », a-t-il déclaré au journal Normandie.fr. A la place d'une verbalisation, le conducteur a dû se rendre à un atelier pédagogique d'une demi-heure consistant au visionnage d'un diaporama.

« Nous ne voulons pas être répressifs, le but étant de faire rentrer la mesure dans les mœurs », a expliqué Hervé Pouessel, commandant de l'EDSR de Seine-Maritime. Un moyen en douceur d'habituer les conducteurs à la nouvelle limitation de vitesse appliquée depuis le 1^e juillet dernier.

[+ D'ACTU SUR SVEN RAULINE AVOCAT](#)